NEWSLETTER n° 05.1 **Décembre 2016**

LETTRE D'INFORMATION A L'ATTENTION DES UTILISATEURS DU CCT-BÂTIMENTS 2022

NOTE: Newsletter 05.1

La "Newsletter 05.1 (décembre 2016) " apporte quelques corrections à la version "Newsletter 05 (décembre 2016)". Ces corrections sont repérées en rouge dans le présent document. La "Newsletter 05 (décembre 2016)" ne sera donc plus disponible sur le site http://batiments.wallonie.be/home/archives-newsletter.html.

AU PROGRAMME DE LA LETTRE D'INFORMATION N°05.1 :

- Edito
- Informations et instructions importantes
- Le CCTB
- Le site batiments.wallonie.be
- Le logiciel VitruV
- Les formations
- La FAQ
- Nous contacter

De grands chantiers toujours en cours !

Chers professionnels de la Construction,

La présente newsletter a pour but de vous rassurer quant à l'évolution du CCTB.

Au cours de sa lecture, vous découvrirez deux cadeaux sous le sapin : la publication du CCTB version 01.03 et de l'application VitruV version 1.2.2.

Vous constaterez également que la publication de la nouvelle version du CCTB 01.02 a pris du retard et qu'elle n'a pas respecté l'estimation initiale fixée à juin 2016.

Les problèmes rencontrés sont surtout d'ordre informatique.

Pour pallier aux difficultés rencontrées, le SPW a rapidement engagé les investissements nécessaires auprès du prestataire de services attitré. Des solutions seront donc trouvées pour assurer une future publication au plus tard en août 2017. Cette version comprendra un enrichissement du CCTB (tant de la table des matières que des descriptifs et du catalogue des références).

Le Comité de Pilotage profite de cette tribune pour remercier les différents partenaires pour leur participation.

Afin de permettre à tous nos partenaires de la construction de disposer d'un outil répondant aux dernières dispositions en matière de marchés publics, une version intermédiaire du CCTB, intitulée CCTB version 01.03, sera mise à disposition à partir du 22/12/2016. Les modifications apportées à cette version ne portent que sur le Tome A (Clauses Administratives).

L'outil mis à disposition comprend aussi des améliorations apportées au logiciel VitruV dont la nouvelle version sera disponible à partir du 23/12/2016.

Les développements proposés confirment certainement et de façon récurrente la volonté des différents partenaires du Comité de pilotage d'assurer un suivi continu du CCT-Bâtiment 2022.

Bonne lecture !

***Alex DUBUISSON**, Président du Comité de Pilotage du Cahier des Charges Type-Bâtiments 2022*
SPW – DGT - Direction des Études, des Marchés et des Travaux patrimoniaux

INFORMATIONS ET INSTRUCTIONS IMPORTANTES

Le contenu du site http://batiments.wallonie.be sera actualisé fin de cette semaine et des nouveautés seront été ajoutées.

Le CCTB 01.03 sera publié ce 22 décembre 2016

Une nouvelle version de l'application gratuite VitruV (aide à la rédaction de cahiers des charges) sera publiée le 23 décembre 2016 (voir ci-après les opérations à effectuer pour permettre une mise à jour complète).

Procédure exceptionnelle d'importation du CCTB_01.03 dans VitruV 1.2.2 !

L'importation de la nouvelle version du CCTB se fait automatiquement dans VitruV. Cependant, exceptionnellement, la mise à jour du CCTB (01.03) coïncide avec la mise à jour de l'application VitruV (1.2.2).

En pratique, le nouveau CCTB_01.03 va être importé dans la version actuelle de VitruV (1.2.1) avant que l'application VitruV soit mise à jour elle-même. Résultat : lors de cette mise à jour, le nouveau VitruV (1.2.2) récupérera automatiquement tous les CCTB installés (y compris le CCTB_01.03) sans opération d'importation.

Or, le nouveau CCTB_01.03 contient des correctifs techniques (≠ contenu texte !) qui, pour être tous installés, demandent une importation dans VitruV 1.2.2. Il y a donc lieu d'effectuer une nouvelle importation du CCTB_01.03 dans le logiciel VitruV 1.2.2.

Pas de problème ! Cette opération manuelle exceptionnelle s'effectue complètement sans quitter l'application VitruV, **en suivant l'une des deux méthodologies suivantes** :

A] Refuser l'importation.

0. Lors du démarrage de l'application VitruV, celle-ci vous mentionnera que le CCTB_01.03 est disponible et vous proposera de le télécharger. Cliquer à chaque demande sur ignorer.

1. Dans l'application VitruV, vérifiez dans la barre d'état que vous disposez bien de la version 1.2.2 mise à jour.

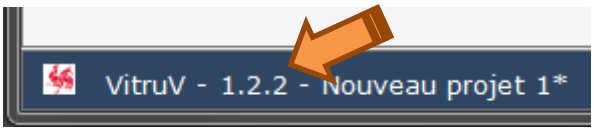

Dans le cas contraire, vérifiez que vous êtes bien connecté à internet, refermez puis rouvrez l'application jusqu'à obtenir la version 1.2.2 de VitruV (tout en répétant l'opération 0 ci-dessus à chaque fois)
(compter 5 à 10 minutes entre chaque ouverture et fermeture de l'application pour permettre le téléchargement de l'application).

2. Au redémarrage de l'application VitruV, celle-ci vous mentionnera que le CCTB_01.03 est disponible et vous proposera de le télécharger. Cliquer maintenant sur importer la nouvelle version.

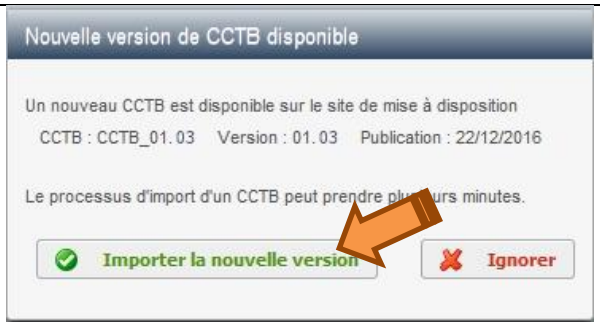

2. Vérifiez dans l'arborescence de la source CCTB_01.03 que le titre de l'index A1.1 est bien intitulé "Cadre d'intervention – CCTB" sinon passez à la méthode B].

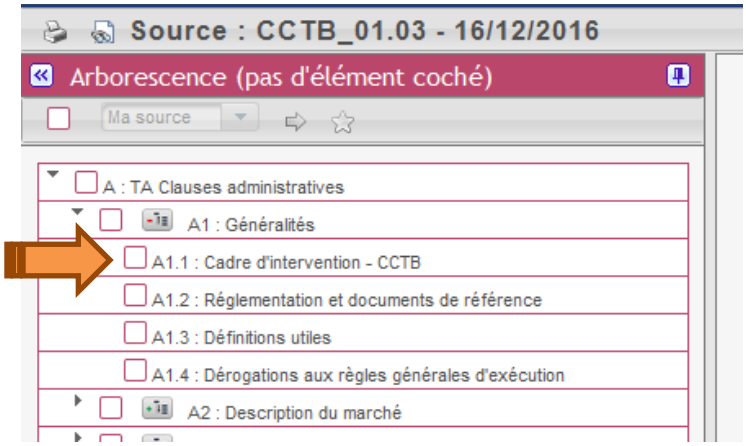

Voilà, c'est fait !

B] Réimporter le CCTB_01.03

0. Dans l'application VitruV, vérifiez dans la barre d'état que vous disposez bien de la version 1.2.2 mise à jour.

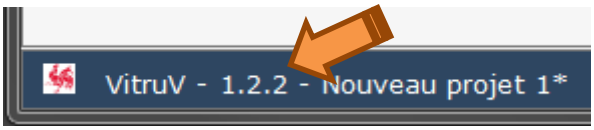

Dans le cas contraire, vérifiez que vous êtes bien connecté à internet, refermez puis rouvrez l'application jusqu'à obtenir la version 1.2.2 de VitruV. (Compter 5 à 10 minutes entre chaque ouverture et fermeture de l'application pour permettre le téléchargement de l'application).

1. Dans la barre d'outils principale, cliquez sur l'icône puis le sous-menu « Source »pour ouvrir un fichier source.

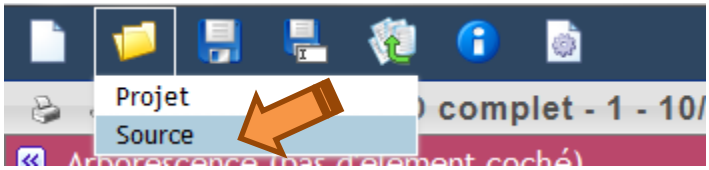

2. Dans la fenêtre de sélection de source, on peut voir que la version 01.03 du CCTB est bien importée dans VitruV. Cliquez sur l'icône pour supprimer le CCTB_01.03. de votre application.

3. Une popup apparaît pour vous demander confirmation de la suppression du CCTB_01.03. Cliquez sur **Supprimer**. Cette opération prendra plusieurs minutes.

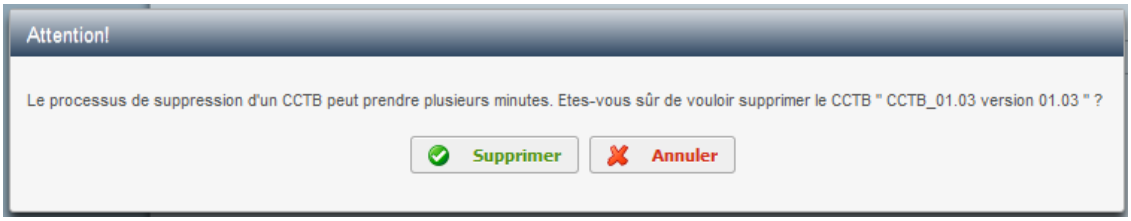

4. Dans la fenêtre de sélection de source, on peut voir que la version 01.03 du CCTB est disponible. Cliquez sur l'icône pour (ré)importer le CCTB_01.03 dans votre application.

5. Une popup apparaît pour vous demander confirmation de l'importation du CCTB_01.03. Cliquez sur **Oui**. Cette opération prendra plusieurs minutes.

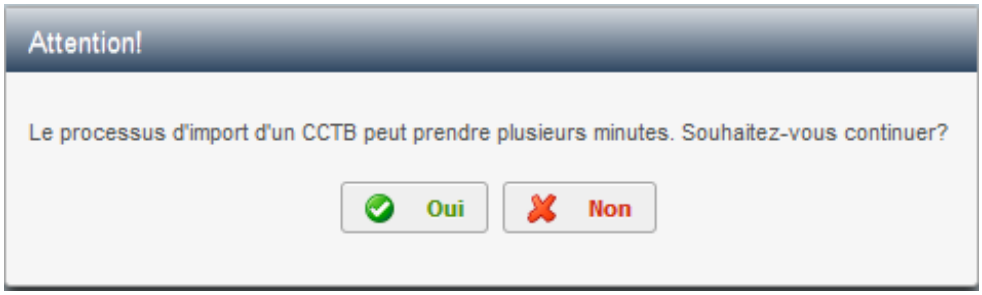

6. Vérifiez dans l'arborescence de la source CCTB_01.03 que le titre de l'index A1.1 est bien intitulé "Cadre d'intervention – CCTB" sinon recommencez la méthode B].

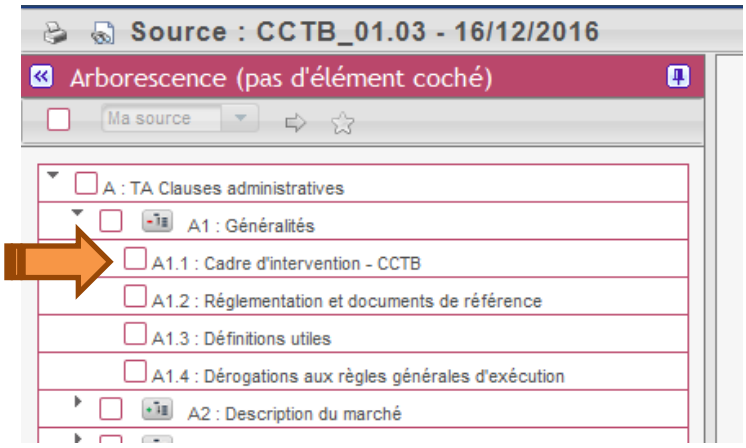

C'est fait !

Si vous avez déjà créé un projet dans VitruV sur base du CCTB_01.03

Transmettez votre fichier CDCX à infoCCT.data@wallonie.be

LE CCT-BÂTIMENTS 2022

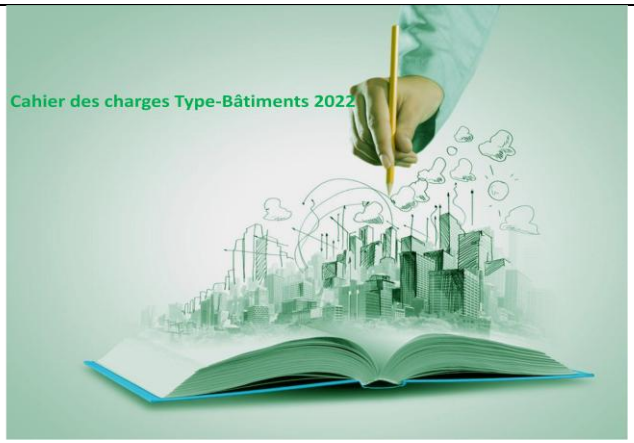

Une nouvelle version du CCTB

A partir du 22 décembre 2016, la nouvelle version 01.03 du CCTB sera disponible à la consultation et/ou au téléchargement sur le

site http://batiments.wallonie.be.

Cette mise-à-jour porte uniquement sur le contenu des clauses administratives. Le contenu des clauses techniques de cette version 01.03 est donc identique à celui des versions précédentes.

Cette mise-à-jour des clauses administratives du CCTB vient combler plusieurs attentes des utilisateurs du CCTB dont notamment:

- l'adaptation des textes faisant suite aux modifications de la règlementation: la loi du 15/05/2014, l'AR 07/02/2014, l'AR 22/05/2014.
- l'indication dans le CCTB des informations à préciser par l'auteur de projet dans son CSC rejoignant en cela la présentation déjà retenue précédemment pour les clauses techniques du CCTB.

Moyennant connexion sur Internet, cette mise-jour sera détectée et téléchargée automatiquement par le logiciel VitruV. Cette opération peut prendre plusieurs minutes.

La procédure pour modifier le CCTB de référence de vos projets existants (CCTB_01.01 ou 01.02 vers CCTB_01.03) est expliquée dans la fiche d'aide « Mettre à jour le CCTB de référence » consultable et/ou téléchargeable sur la page Application VitruV du site http://batiments.wallonie.be.

Documentation

Une note de publication de version (release notes) documentant les modifications réalisées entre les versions CCTB 01.02 et CCTB 01.03. est téléchargeable sur la page de Téléchargement du CCTB du site http://batiments.wallonie.be.

Le CCTB 01.04 toujours en ligne de mire

Les groupes de travail (GT) tant administratif que techniques travaillent à une importante mise à jour du CCTB. Cette mise-à-jour portera tant sur les contenus des clauses techniques que sur l'adaptation des clauses administratives suivant la nouvelle règlementation des marchés publics à venir.
Le Comité de Pilotage s'est donné pour objectif de publier le CCTB 01.04 dès que ces contenus informatiques seront résolus. Cette nouvelle version devrait être publiée en août 2017.

Amélioration continue du CCTB : merci de votre participation !

Continuez à transmettre vos remarques sur le contenu actuel du CCTB ainsi que vos suggestions de prescriptions au comité technique du CCTB à l'adresse infoCCT.batiments@wallonie.be. Plusieurs d'entre elles ont été prises en compte dans la mise à jour en cours et d'autres serviront sans aucun doute dans les prochaines mises à jour.

LE SITE PORTAIL DES BATIMENTS http://batiments.wallonie.be

A ce jour, vous êtes plus de 3300 personnes inscrites à la présente lettre d'information.

Publication du CCTB 01.03

Exceptionnellement, la version 01.03 du CCTB ne sera pas disponible sur le site portail des bâtiments sous le format HTML (pas de consultation en ligne du CCTB).

Le CCTB 01.03 est bien téléchargeable en format PDF et DOCX sur la page téléchargement et également dans l'application VitruV (voir rubrique spécifique ci-après).

Les versions antérieures (01.01 et 01.02) restent toujours consultables sur la page téléchargement ➔ Archives du CCTB.

Le contenu du site a été actualisé et des nouveautés ont été ajoutées

Documents types pour les métrés

Sur la page téléchargement se trouvent les modèles en format XLSX pour les différents types de documents de métré (détaillé, estimatif, récapitulatif à TVA fixe ou variable).

Ces documents sont inspirés des modèles générés par l'application VitruV. Il s'agit d'outils complémentaires et ne sont donc nullement obligatoires.

Correctifs de certains problèmes rencontrés sur le site portail des bâtiments

Le site présentait des lenteurs anormales lors de l'inscription ou l'authentification en vue de télécharger l'application ViruV. Ce problème est actuellement résolu.

L'affichage du site portail dans les différentes versions d'Internet Explorer a été homogénéisé.

Newsletters CCTB

Pour rappel, toutes les newsletters sont toujours disponibles sur le site portail http://batiments.wallonie.be/home/archives-newsletter.html

LE LOGICIEL VITRUV

10.000 téléchargements !

Le taux d'inscriptions pour télécharger le logiciel ne diminue pas. Depuis son lancement en février 2014, plus de 4400 inscriptions sur le site ont été enregistrées, soit une moyenne d'environ 4 inscriptions chaque jour.

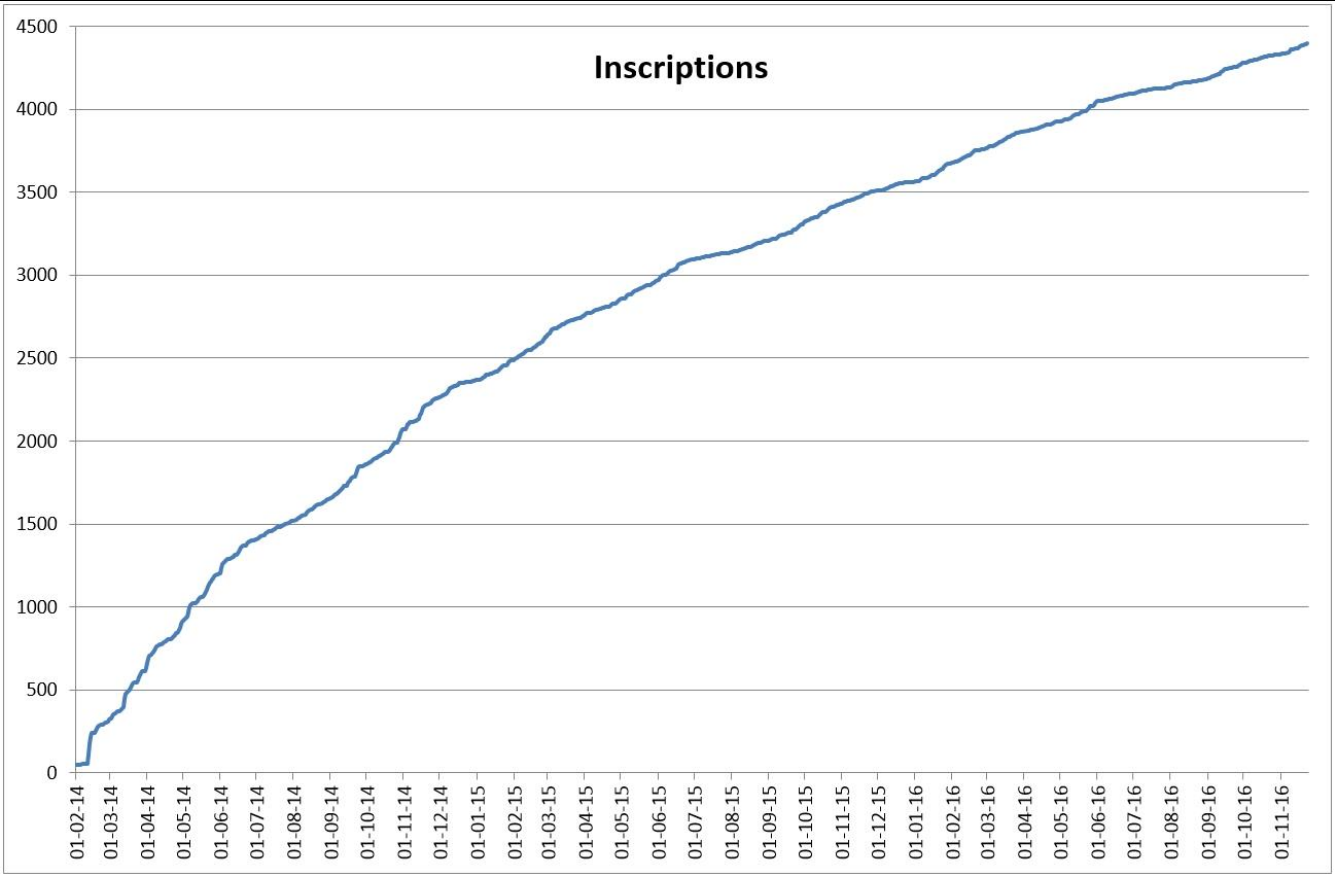

Le nombre de téléchargements à partir de ces 4400 inscriptions dépasse les 13500 !

En fonction des profils renseignés dans les inscriptions, ceux-ci sont très majoritairement constitués d'architectes, bureaux d'études et experts privés.

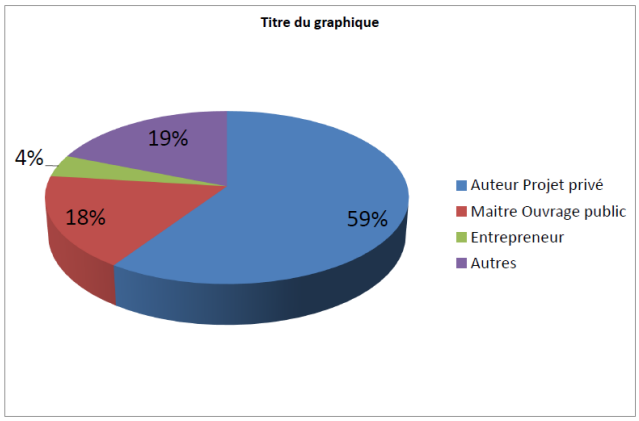

Comme nous l'avions déjà indiqué, les nombreuses remarques et suggestions des utilisateurs nous ont aidés à améliorer ce logiciel.

A partir du 23 décembre 2016, la nouvelle version 1.2.2 du logiciel VitruV sera disponible gratuitement au téléchargement sur le site http://batiments.wallonie.be à la page Application VitruV. Celle-ci contient des évolutions significatives ainsi que des corrections de problèmes divers.

Pour tout utilisateur qui a déjà installé VitruV sur son ordinateur, la nouvelle version se téléchargera automatiquement lors du démarrage du logiciel installé, à condition d'être connecté sur Internet.

Par ailleurs, nos équipes techniques travaillent déjà au développement de nouvelles améliorations.

Sans la contribution des utilisateurs vigilants, nous ne pourrions pas faire évoluer l'outil avec la même efficacité. Nous les en remercions.

Logiciel VitruV version 1.2.1 à 1.2.2 - Les NOUVEAUTES

Options de transfert des éléments

La fenêtre de sélection des options de transfert des éléments a été améliorée afin de répondre au plus près aux demandes des utilisateurs.

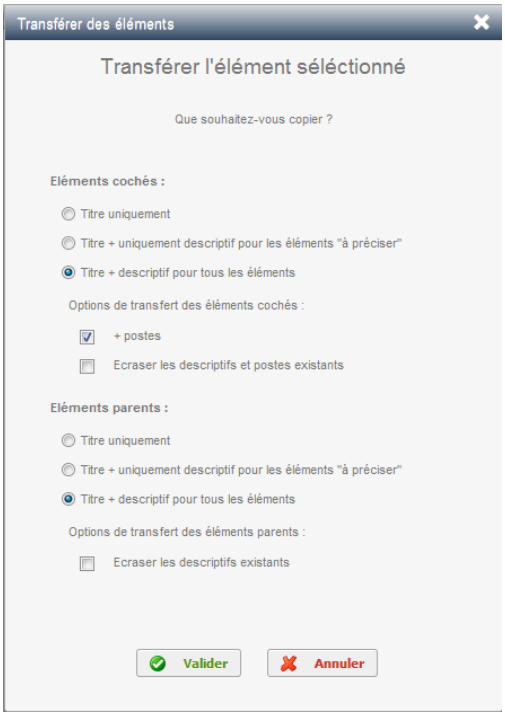

Ces options de transfert permettent à présent de distinguer les opérations effectuées sur les descriptifs et sur les postes.

Nous vous invitons à consulter la fiche d'aide "Transférer ou ajouter un élément au projet" qui sera jointe à la nouvelle version de l'application VitruV.

Certains bugs mineurs présents dans les opérations de transfert ont été corrigés.

Génération des documents: options avancées

Opération cosmétique de la case à cocher "Détails de postes"

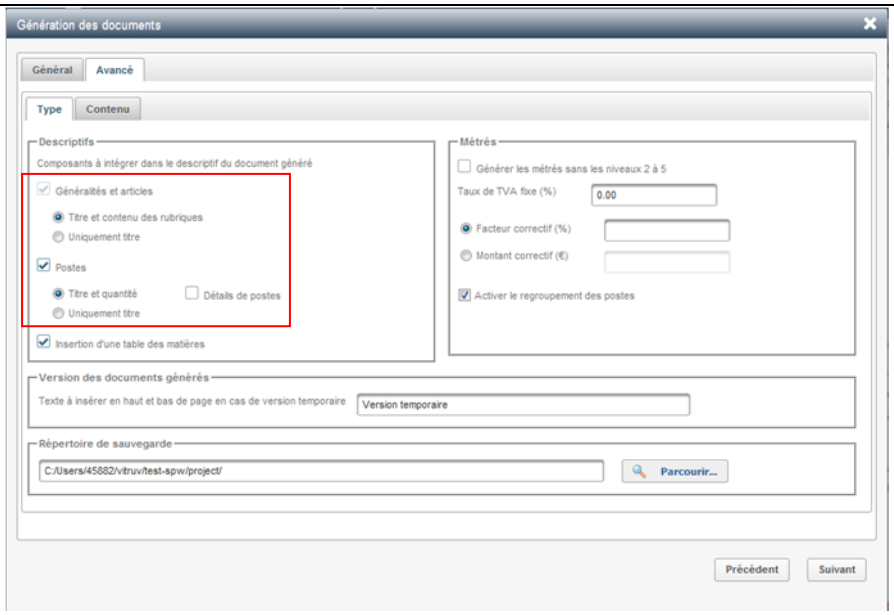

Cette modification ne change pas les fonctionnalités existantes de ces options.

Option de synchronisation dans la vue comparaison

A la demande des utilisateurs une fonction de synchronisation des affichages a été ajoutée dans la vue comparaison.

Lorsque cette fonction est désactivée , le comportement de l'affichage est identique à celui des versions précédentes de l'application VitruV.

Lorsque l'affichage est synchronisé , la mise en surbrillance d'un élément de la source met automatiquement en surbrillance l'élément correspondant dans le projet (si existant). L'opération inverse est également réalisable de la même manière.

La synchronisation permet donc d'accélérer le travail de l'utilisateur en lui épargnant de nombreux déploiement d'arborescence et mise en surbrillance tant dans la source que dans le projet.

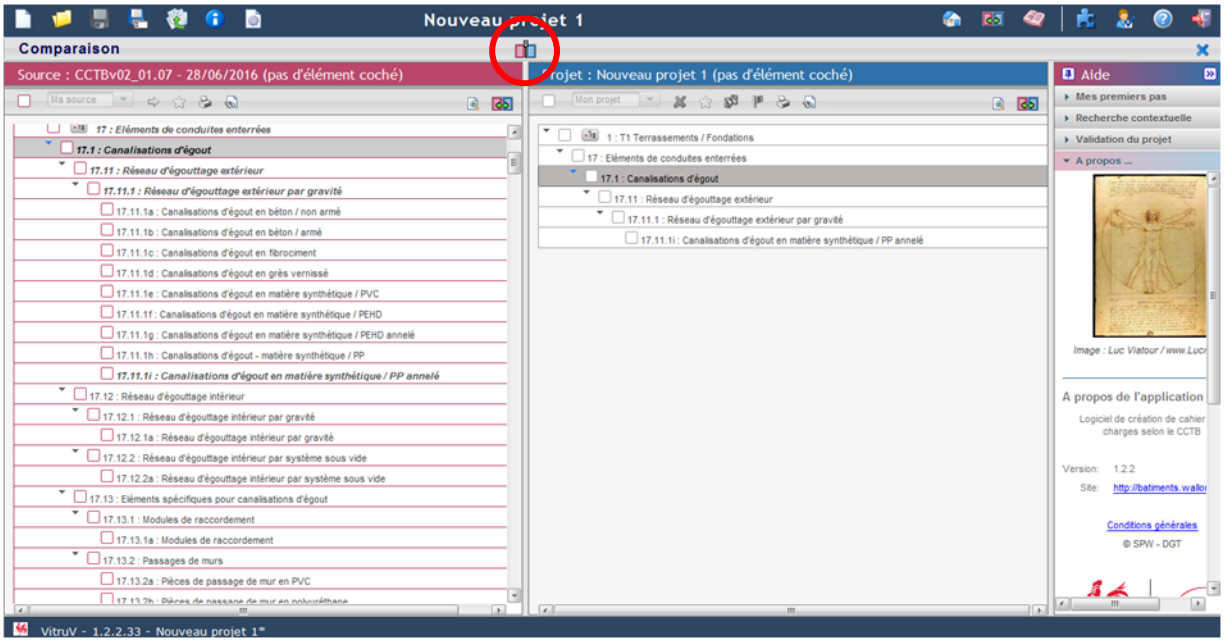

Attention que, pour des projets comportant de grande arborescence à déployer, cette option facultative de synchronisation peut ralentir visiblement l'application VitruV.

Amélioration de l'interface utilisateur

Remplacement de certains sabliers (lors d'opération de longue durée de traitement) par des barres de progression visuelle.

Limitation d'affichage des arborescences

L'affichage de grandes arborescences ralentissait très fortement l'application VitruV. L'affichage est maintenant restreint à mille éléments simultanés. Cette restriction concerne les fonctionnalités de déploiement de l'arborescence par :

- le bouton "Ouvrir / fermer le nœud"
- le clic droit "Afficher l'élément et ses enfants"

Ainsi que le clic droit "Cocher / décocher l'élément et ses enfants".

Résolution de bugs

De nombreux bugs ont été corrigés voir Release note téléchargeable dans le menu de droite de la page application VitruV .

Documentation

Les fiches d'aides ont été mises à jour.

LES FORMATIONS

Des formations supplémentaires

De nouvelles dates de formations F1 et F2 seront programmées pour l'année 2017. N'hésitez pas à consulter régulièrement la page Formation du site bâtiments.wallonie.be.

Pour rappel, ces formations s'adressent à tout le secteur de la construction, privé et public (maîtres d'ouvrage, pouvoirs subsidiants, entrepreneurs, auteurs de projet, producteurs de matériaux, …).

Vous pouvez demander à être tenus informés de la publication de nouvelles dates de formation en transmettant un mail à

info@greenwal.be.

greenwal

NOUS CONTACTER

Vous avez des questions concernant le Cahier des Charges Type- Bâtiments 2022 : qui contacter ?

Avant de nous contacter pour une question ou un problème technique, vous pouvez consulter :

- la **rubrique d'aide** (http://batiments.wallonie.be/home/aide.html);
- les fiches mises dans la page de téléchargement de l'**application VitruV (**http://batiments.wallonie.be/home/application-vitruv.html);

Les réponses que vous cherchez s'y trouvent probablement déjà.

Si le contenu présent sur le site de mise à disposition n'a pu répondre à vos interrogations ou si vous souhaitez donner votre opinion sur ce portail, vous pouvez envoyer directement un mail à une des **adresses de contact** référencées sur la page de Contacts du site http://batiments.wallonie.be. Chacune de ces adresses correspondant à une catégorie d'utilisateurs et de sujets de message différents.